

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Pascal Deslarzes par le bureau d'architecture Alp'Architecture Sàrl pour la transformation et l'agrandissement d'un mayen sur la parcelle n° 20'495, folio n° 58, zone Mayen, lieu-dit Le Rosay à Lourtier, coord. 2'586'175/1'099'865 (Projet selon art. 24 LAT)

Mme Maureen Critchley par le bureau d'architecture Atelier iT Sàrl pour la transformation et rénovation d'un chalet sur la parcelle n° 1'311, folio n° 155, zone Touristique forte densité T2, à Verbier, coord. 2'583'115/1'105'035 (Projet en dérogation à l'art 97 RCCZ)

M. Pierre Belloni par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la réfection de la toiture d'un chalet sur la parcelle n° 3'384, folio n° 143 (11), hors zone, lieu-dit La Prétaire à Verbier, coord. 2'584'020/1'105'900 (Projet selon art. 24 LAT)

M. Thomas Delamorclaz par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation existante sur les parcelles no 18'096, 18'099, 18'100 et 18'196, folio no 95 (94), zone Village V1 et V2, à Villette, coord. 2'582'395/1'103'440 (Projet en dérogation à l'art 97 RCCZ)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale  
Service des constructions

---

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.